# En prison, Jérôme Kerviel devra rembourser près de 5 milliards

05/10/2010 à 12h07



**C’est probablement la plus lourde peine jamais donnée en France. Jérôme Kerviel vient d’être condamnée à cinq ans de prison, dont trois années ferme. Surtout, le TGI de Paris lui demande de rembourser les 4,9 milliards d’euros, l’intégralité des pertes déplorées par la Société Générale, son ancien employeur.**

> *Soit 166.000 ans pour rembourser la somme, avec son salaire actuel de consultant informatique, qui s’élève à 2 500 euros par mois.*

La lecture de la décision du tribunal correctionnel de Paris a été sans appel pour l’ancien trader. Jérôme Kerviel a été reconnu coupable des trois délits qui ont conduit à son procès : abus de confiance vis-à-vis de son ex-employeur, dont il «*a sciemment détourné les moyens techniques*» à sa disposition; introduction frauduleuse de données dans un système informatique, et faux et usage de faux.

***Suite et commentaires sur Fortune***